

AUTRES INFORMATIONS

RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET
COMPTABLES

DE



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS
DE CAMELEON SOFTWARE

INITIEE PAR



Le présent document relatif aux autres informations de Cameleon Software SA (« **Cameleon Software** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 1^{er} Octobre 2014, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006, modifiée le 16 mai 2007 et le 24 juin 2011. Ce document a été établi sous la responsabilité de Cameleon Software.

Le présent document complète la note en réponse de Caméléon visée par l'AMF le 30 Septembre 2014, sous le numéro 14-527, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur les sites internet de Caméléon (www.cameleon-software.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Cameleon Software SA

Le Galilée - 185 rue Galilée - 31670 Labège

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, conformément aux dispositions des articles 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement Général	3
1.1	Informations relatives au capital social	3
1.2	Organigramme simplifié de Cameleon Software à la date du présent document	4
1.3	Informations relatives aux organes d'administration et de direction	4
1.4	Communiqués publiés par la Société au cours des derniers mois	5
2.	Attestation de la personne responsable de l'information relative à Cameleon Software	7

Le présent document est établi par Cameleon Software, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF (le « **Règlement Général** »), dans le cadre du dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la Société, au prix de 2,20 euros par action (l'« **Offre**») initiée par la société PROS Holdings, Inc., société régie par le droit du Delaware aux Etats-Unis, dont le siège social est sis 3100 Main Street, Ste 900, Houston, TX 77002, Etats-Unis (« **PROS** » ou l'« **Initiateur** »).

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Cameleon Software, au sens de l'article 231-28 du Règlement Général, figurent dans le document de référence de la Société incluant les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2014 (le « **Document de Référence** »), et dans le rapport financier semestriel de la Société incluant les comptes semestriels relatifs au semestre clos le 30 juin 2014 diffusé le 28 Août 2014 (le « **Rapport Financier Semestriel 2014** »).

Ces documents sont disponibles en version électronique sur le site internet de Cameleon Software (www.cameleon-software.fr). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Cameleon Software à l'adresse suivante : 185, rue Galilée – 31670 Labège.

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs à la diffusion du Document de Référence, qui figurent sur le site internet de la Société (www.cameleon-software.fr) et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par la Société, référencés ci-après dans le présent document.

Les facteurs de risques relatifs à Camelon Software sont décrits dans le Document de Référence. A la date du présent document, Camelon Software n'a pas connaissance de l'existence d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société.

A la date du présent document, Cameleon Software est impliquée dans plusieurs litiges qui sont résumés à la section 4.6.5 du Document de Référence et à la section 1.5 du Rapport Financier Semestriel 2014. Ces litiges ont fait l'objet de provisions abordées à la section 4.3.10.2 du Document de Référence. Aucune évolution notable n'est à signaler concernant ces litiges la date du présent document.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date du présent document, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

1.1 Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social de la Société s'élevait à 2.802.564 euros, divisé en 11 210 256 actions, d'une valeur nominale de 0,25 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Par décision du conseil d'administration du 27 février 2014, il a été constaté l'exercice par leurs titulaires de 254 042 bons de souscription d'actions remboursables émis suivant délibérations dudit conseil d'administration du 19 juin 2009 sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2007 ; en conséquence de quoi, le capital social a été augmenté de 63.510, 50 euros par émission de 254 042 actions ordinaires nouvelles de 0,25 euros de nominal.

Par décision du conseil d'administration du 27 février 2014, il a été constaté l'exercice par leurs titulaires de 238 354 options de souscription d'actions émis suivant délibérations dudit conseil d'administration du 6 décembre 2007 sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2007 ; en conséquence de quoi, le capital social a été augmenté de 59 588,50 euros par émission de 238 354 actions ordinaires nouvelles de 0,25 euros de nominal.

Par décision du conseil d'administration du 1er août 2014, il a été constaté l'exercice par leurs titulaires de 2 356 070 bons de souscription d'actions remboursables émis suivant délibérations dudit conseil d'administration du 19 juin 2009 sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2007 ; en conséquence de quoi, le capital social a été augmenté de 589 017,50 euros par émission de 2 356 070 actions ordinaires nouvelles de 0,25 euro de nominal.

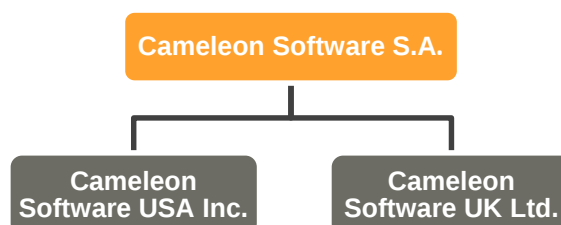
A la date du présent document, le capital social de la Société s'élevait à 3 514 680,50 euros, divisé en 14 058 722 actions, d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Au 29 Septembre 2014, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société était la suivante :

Au 29 Septembre 2014	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Jacques Soumeillan	270,000	1.9%	270,000	1.9%
Thibault de Bouville	140,000	1.0%	140,000	1.0%
Françoise Asparre	140,000	1.0%	140,000	1.0%
Total Managers (accord de liquidité)	550,000	3.9%	550,000	3.9%
PROS	12,564,670	89.4%	12,564,670	89.3%
Flottant	926,426	6.6%	944,928	6.7%
Autocontrôle	17,626	0.1%	17,626	0.1%
Total	14,058,722		14,077,224	

1.2 Organigramme simplifié de Cameleon Software à la date du présent document

A la date du présent document, l'organigramme du groupe Cameleon Software (le « **Groupe** ») est le suivant :



Les filiales Cameleon Software USA Inc. et Cameleon Software UK Ltd. sont détenues à 100% par Cameleon Software S.A.

Une société allemande, Access Commerce GmbH, a été mise en sommeil au début de l'exercice 2007 et est en cours de liquidation judiciaire à la date du présent document. La société Cameleon Software UK Ltd. est en cours de fermeture.

1.3 Informations relatives aux organes d'administration et de direction

Cameleon Software est constituée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

Afin de refléter la prise du contrôle de la Société par l'Initiateur, résultant du succès de l'offre publique d'achat initiée par PROS, la composition du Conseil d'administration ainsi que la direction de la Société ont subi les modifications suivantes au début de l'exercice 2014 :

- Le Conseil d'administration du 27 février 2014 a constaté la démission de Monsieur Philippe Gaillard de ses fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement, Monsieur Damian Olthoff, Secrétaire Général de PROS, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Gaillard, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Le Conseil d'administration du 12 mars 2014 a constaté la démission de :
 - Monsieur Thibault de Bouville de ses fonctions d'administrateur : le conseil a nommé à titre provisoire en remplacement et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale de Cameleon Software devant avoir lieu le 13 juin 2014, Monsieur Andres Reiner, Président du Conseil d'Administration et CEO (Chief Executive Officer) de PROS, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de Monsieur Thibault de Bouville, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
 - Monsieur Jacques Soumeillan de ses fonctions de Président du conseil d'administration, administrateur et directeur général : le Conseil a décidé que la direction générale continuerait d'être assumée par le Président du Conseil d'administration. Monsieur Andres Reiner est nommé Président du Conseil d'administration et directeur général, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.
 - Monsieur Mike Sutton de ses fonctions d'administrateur : le conseil d'administration n'a pas nommé d'administrateur en remplacement.
 - Madame Françoise Asparre de ses fonctions de directeur général délégué et d'administrateur : le conseil n'a pas nommé d'administrateur, ni de directeur général délégué en remplacement.

L'Assemblée Générale de la Société qui s'est tenue le 13 juin 2014 a ratifié la nomination de Messieurs Andres Reiner et Damian Olthoff en qualité d'administrateurs de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société est, à ce jour, composé de :

- Monsieur Andres Reiner, Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Damian Olthoff, Administrateur,
- Madame Amélie Faure, Administrateur indépendant.

La direction générale de Cameleon Software est assumée par Monsieur Andres Reiner.

La composition du Conseil d'administration ainsi que la direction de la Société est décrite dans la section 2 du Document de Référence.

1.4 Communiqués publiés par la Société au cours des derniers mois (extraits)

▪ Communiqué du 14 avril 2014 : « Nantissement »

Pros Holdings, Inc., actionnaire majoritaire de Cameleon Software SA, a, en date du 14 avril 2014, nanti 7.606.724 actions Cameleon Software SA, soit environ 65% du capital social de la société, au profit de Wells Fargo Bank National Association. Ce nantissement a été octroyé comme garantie dans le cadre d'un contrat de prêt accordé par Wells Fargo Bank National Association à Pros, Inc. filiale de Pros Holdings, Inc. en juillet 2013.

Ce nantissement perdurera jusqu'à l'apurement complet de toutes les obligations garanties auprès de Wells Fargo Bank National Association dans le cadre du prêt sus- mentionné.

▪ Communiqué du 7 mai 2014 : « Cameleon Software - Bilan et Cloture du Contrat de liquidité »

Cameleon Software (FR0000074247), leader sur le marché des logiciels de définition d'offres, configuration de produits, tarification et génération de devis, annonce ce jour qu'elle a mis fin au contrat de liquidité confié à Portzamparc Société de Bourse à la date du 22 avril 2014.

A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions.....39 626 titres
- Solde en espèces..... 36 626,11 euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel du contrat en date du 31 décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions.....33 189 titres
- Solde en espèces..... 49 147,17 euros

Il est rappelé également que lors de sa mise en œuvre, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde en espèces.....50 000 euros

▪ **Communiqué de presse du 12 mai 2014 : « Cameleon Software | Chiffre d'Affaires du premier trimestre 2014 »**

Cameleon Software (FR0000074247), leader sur le marché des logiciels de définition d'offres, configuration de produits, tarification et génération de devis, annonce ce jour son chiffre d'affaires provisoire pour le premier trimestre 2014.

(M€)	T1 2014	T1 2013
Revenu Logiciel	1,52	1,29
Revenu Services Associés	1,22	1,27
Total Chiffre d'Affaires T1	2,74	2,56
(Données provisoires-Non auditées)		

Le chiffre d'affaires consolidé provisoire s'élève à 2,74M€ sur le premier trimestre 2014, contre 2,56M€ sur le premier trimestre 2013.

Le point mort provisoire pour l'exercice 2014 se situera à environ 15,5M€.

▪ **Communiqué de presse du 28 juin 2014 : « Cameleon Software | Chiffre d'Affaires et Résultat Net pour le Premier Semestre 2014/ Projet d'offre publique d'achat simplifiée de PROS Holdings, Inc.»**

Cameleon Software (FR0000074247), leader sur le marché des logiciels de définition d'offres, configuration de produits, tarification et génération de devis, annonce son résultat net provisoire pour le premier semestre 2014, arrêté par le Conseil d'Administration tenu ce jour. Il est précisé que les procédures d'audit sont en cours de finalisation.

(M€)	S1 2014	S1 2013
Revenu Logiciel	3,14	3,50
Revenu Services Associés	2,73	2,63

Chiffre d'affaires	5,87	6,13
Marge brute	5,74	5,90
Frais de personnel	(4,24)	(3,76)
Résultat opérationnel courant	(0,45)	0,68
Autres produits et charges	(0,61)	(0,01)
Résultat opérationnel	(1,06)	0,67
Résultat Financier	0,04	0,05
Résultat net	(1,02)	0,72

(Données provisoires)

Intention de PROS Holdings, Inc. de déposer un projet d'offre

Pros Holdings, Inc. actionnaire de contrôle de Cameleon Software, a fait part à la Société de son intention de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Cameleon Software non détenues par PROS Holdings, Inc. dans les prochaines semaines au prix de 2,20 euros par action, sous réserve des conclusions du cabinet Détrayat Associés désigné en qualité d'expert indépendant par la société Cameleon Software pour se prononcer sur les conditions de l'offre publique conformément à l'article 261-1 I et II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la décision de conformité de l'AMF. Cette offre publique serait suivie d'un retrait obligatoire dans le cas où, à son issue, les actionnaires minoritaires de Cameleon Software ne représenteraient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de cette dernière.

2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A CAMELEON SOFTWARE

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 1^{er} Octobre 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par PROS Holdings Inc. et visant les actions de Cameleon Software. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Andres Reiner
Président Directeur Général de Cameleon Software